



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 120 de la liste préliminaire*

**Développement social, y compris les questions relatives
à la situation sociale dans le monde et aux jeunes,
aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille**

Mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	2
II. Questions prioritaires concernant les jeunes au XXI ^e siècle : la mondialisation et l'habilitation des jeunes.	3-26	2
III. Mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.	27-55	5
A. Exécution à l'échelon national	27-38	5
B. Au niveau régional	39-47	9
C. À l'échelle mondiale	48-55	12
IV. Participation des jeunes dans le cadre du système des Nations Unies	56-62	15
Annexe		
Élaboration de politiques et programmes d'action nationaux en faveur des jeunes et création de mécanismes de coordination, au 31 mai 2001.		17

* A/56/50.

** La note prévue par la résolution 54/248 de l'Assemblée générale n'a pas été portée sur le présent document.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/120 du 17 décembre 1999 intitulée « Politiques et programmes mobilisant les jeunes », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-sixième session, sur l'application de cette résolution et, en particulier, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (résolution 50/81, annexe).

2. Le présent rapport est fondé sur les réponses reçues d'États Membres, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, ainsi que sur les déclarations faites par les États Membres devant l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Le rapport est aussi fondé sur d'autres informations relatives aux politiques et programmes concernant la jeunesse, recueillies en 1999-2001 par le Groupe de la jeunesse de la Division du développement social du Département des affaires économiques et sociales.

II. Questions prioritaires concernant les jeunes au XXI^e siècle : la mondialisation et l'habilitation des jeunes

3. L'Assemblée générale a défini les jeunes pour la première fois en 1985, à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse, comme les personnes dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans, sans préjudice des autres définitions des États Membres (A/40/256, par. 19). Depuis 1985, tous les services de statistique du système des Nations Unies se fondent sur le groupe d'âge des 15-24 ans pour établir des statistiques mondiales sur les jeunes. Lorsqu'elle a adopté, par sa résolution 50/81 du 14 décembre 1995, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, l'Assemblée a rappelé que l'ONU classait comme jeunes les personnes appartenant à ce groupe d'âge. Elle a toutefois reconnu que, hormis cette définition statistique, le sens du terme « jeune » variait d'une société à l'autre et n'avait cessé d'évoluer selon les contextes politiques, économiques et socioculturels.

4. De 1995 à 2000, le nombre des jeunes a progressé dans le monde de 1 026 000 000 à 1 066 000 000, ce qui s'est traduit par un recul de 18,1 % à 17,6 % du pourcentage des jeunes dans la population mondiale.

Du fait du vieillissement de la population mondiale, la projection du pourcentage des jeunes, établie sur la base de la variante moyenne, devrait reculer encore à 13,2 % en 2050, pour un chiffre total de 1 milliard 176 millions de jeunes¹.

5. Il convient de noter qu'une grande majorité de jeunes vivent dans des pays en développement. D'après des estimations portant sur 2000, 85 % des jeunes, sur un total mondial de 900 millions, vivaient dans des pays en développement. Ce pourcentage devrait augmenter dans la mesure où, dans un nombre croissant de pays développés, on observe un plus fort taux de vieillissement de la population.

6. Il y a lieu de rappeler que depuis l'Année internationale de la jeunesse, en 1985, l'Assemblée générale a défini la participation des jeunes, qu'elle décompose en quatre éléments : la participation économique, qui est liée au travail et au développement; la participation politique, qui est liée aux processus de prise de décisions et à la répartition du pouvoir; la participation sociale, qui est liée à la participation à l'échelle de la collectivité et aux groupes affinitaires; et la participation culturelle, qui est liée aux arts, à la musique, à l'expression et aux valeurs culturelles (voir A/40/256). D'une manière générale, la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25, annexe) énonce un certain nombre de principes relatifs à la participation des jeunes. L'article 12 reconnaît à l'enfant le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. L'article 13 reconnaît le droit à la liberté d'expression, l'article 14 le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et l'article 15 les droits à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

7. La participation est également une stratégie de développement et peut être considérée comme un processus qui permet aux parties prenantes d'exercer une influence sur les initiatives en matière de développement et de participer à la gestion des ressources. Elle suppose la transparence, l'ouverture et la participation aux décisions publiques. La démocratie exige des citoyens qu'ils revendiquent le droit de participer et de voir leurs opinions prises en considération par les pouvoirs publics. Les jeunes et leurs organisations ont souvent pris les devants dans ce domaine. De fait, les jeunes et les étudiants ont souvent joué un rôle décisif dans l'avènement du changement politique et

l'évolution vers des structures de gouvernance plus démocratiques.

8. Le processus du développement, qui fait intervenir la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques, exclut souvent les jeunes des mécanismes de prise de décisions. Très souvent, les jeunes se voient imposer des décisions relatives aux activités de développement même lorsqu'ils pourraient, à la faveur d'une participation effective au processus de développement, contribuer davantage à ce processus et en tirer un meilleur parti. La participation permet aux jeunes de prendre régulièrement des décisions en compagnie des adultes, à l'échelon de l'école, de la communauté ou de la collectivité locale. Elle les prépare à assumer le rôle de citoyens actifs au sein de la société. Elle a aussi pour effet de réorienter l'action des pouvoirs publics qui, plutôt que de mener des activités pour les jeunes, donnent à ces derniers l'appui dont ils ont besoin pour opérer eux-mêmes le changement.

9. La notion de l'habilitation recouvre la participation, les droits et les devoirs, le renforcement des capacités et l'intégration sociale. Habilitier les jeunes consiste à leur conférer, en tant qu'individus ou membres d'organisations de jeunesse, de collectivités et d'organismes nationaux ou internationaux, la capacité de prendre des décisions qui ont des incidences sur leur vie et leur bien-être plutôt que de prendre pour eux des décisions qui peuvent aller à l'encontre de leurs aspirations et de leur intérêt. L'habilitation fait donc des jeunes des agents actifs du changement et du développement, plutôt que les bénéficiaires passifs de programmes conçus par d'autres. L'hypothèse de départ est que les jeunes ne disposent pas des moyens et de la capacité nécessaires pour exercer leurs droits en matière de choix et d'initiatives. Il convient donc de respecter, de restaurer ou de renforcer leur autonomie. Il convient aussi de renforcer leurs capacités et de lever les obstacles à un plein exercice de leur indépendance. Dans cette optique, le renforcement des capacités vient en appoint à l'habilitation.

10. À l'échelon de la collectivité et au niveau national, les organisations de jeunes, particulièrement dans les pays en développement, ne peuvent pas toujours assurer leur propre habilitation qui leur permettrait de lever les obstacles à une prise en main effective de leurs aspirations et des problèmes qui touchent la jeunesse. Dans le contexte de la mondialisation, l'habilitation des jeunes peut se définir comme une meilleure prise de conscience des obstacles qui

s'opposent à la participation sur les plans économique, politique, social et culturel et comme une capacité accrue de tirer parti des potentialités existantes pour surmonter ces difficultés.

11. La situation économique des pays en développement contribue à précariser la situation de nombreux jeunes. Les pays en développement comme les pays développés ne répondent toujours pas aux besoins et aux aspirations de millions de jeunes. La situation économique d'un pays a un rapport direct avec sa capacité de répondre aux besoins de la frange de la population qui est touchée par le chômage. Dans de nombreux pays, la situation économique ne favorise pas la participation et l'épanouissement des jeunes. Ces derniers ne peuvent pas toujours assumer leurs rôles d'agents et de bénéficiaires du développement et de la création des richesses.

12. Alors qu'elle s'annonce très prometteuse pour tous les pays, la mondialisation économique crée davantage de difficultés pour les pauvres et les nations en développement. Qui plus est, la dette extérieure de nombreux pays empêche ces derniers de répondre aux besoins de leur population constituée en bonne partie de jeunes dont la participation au développement économique se trouve donc compromise.

13. L'instabilité macroéconomique a des répercussions considérables sur la promotion de la jeunesse. En outre, les processus de l'intégration économique régionale mettent à rude épreuve la participation des jeunes au développement économique de leur pays. Il convient d'analyser soigneusement l'avenir qui se dessine pour les jeunes dans ces processus régionaux afin d'éviter des démarches improvisées.

14. Au cours de ce nouveau millénaire, la pauvreté continue de toucher gravement les jeunes qu'elle prive de leur droit à des conditions de vie décentes. Dans les pays développés et dans les pays en développement, nombreux sont ceux que la pauvreté oblige à vivre en marge de la société, pratiquement sans espoir de voir évoluer leur situation. La pauvreté pousse de nombreux jeunes à migrer vers les zones urbaines, où beaucoup ne peuvent entrevoir la perspective de conditions de vie décentes. En outre, la pauvreté entraîne des problèmes graves tels que la faim, l'absence de domicile fixe, la maladie, la délinquance, la violence et l'aliénation. Appelés à contribuer au développement de leur société, les jeunes en sont toutefois empêchés par le simple fait de la pauvreté.

15. Dans le domaine de la santé, les jeunes adultes sont particulièrement vulnérables à l'infection au VIH/sida, la moitié des nouveaux cas se déclarant chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans. En 2000, ce sont quelque 5,3 millions de personnes qui ont été infectées; au moins 6 500 jeunes ont ainsi été infectés quotidiennement.

16. Compte tenu de la nécessité d'intervenir d'urgence, les États Membres, réunis en juin 2001, dans le cadre d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, sont convenus de faire en sorte qu'en 2005, 90 % au moins des jeunes aient accès à l'information, à l'éducation et aux services dont ils ont besoin pour se protéger contre le VIH et qu'en 2010, ce soit le cas de 95 % des jeunes. Ce processus suppose l'instauration d'un partenariat effectif entre les jeunes, les parents, les familles, les éducateurs et les prestataires de soins de santé.

17. Il a été également convenu qu'au plus tard en 2003, les États se fixeraient des objectifs en vue d'atteindre l'objectif mondial consistant à réduire les infections au VIH chez les jeunes de 25 % dans les pays les plus touchés, au plus tard en 2005, et de 25 % dans le monde entier au plus tard en 2010. La réalisation de ces objectifs exige la participation active des jeunes.

18. Le VIH/sida n'est pas le seul problème de santé auquel les jeunes doivent faire face. Des millions de jeunes ne bénéficient pas de soins de santé satisfaisants faute d'une infrastructure sanitaire moderne et adéquate. Dans certains pays, les services de santé sont pratiquement inaccessibles pour les jeunes, en raison de leur coût, de leur emplacement géographique et des insuffisances de l'accueil qui y est réservé aux jeunes. À la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, qui s'est tenue en 1998, les participants se sont engagés à : promouvoir un développement sanitaire égal pour les jeunes, femmes et hommes, prévenir et traiter les problèmes de santé en créant un environnement salubre et favorable, en informant les jeunes, en les formant et en leur donnant accès aux services de santé, y compris aux services d'orientation, avec la participation de partenaires tels que la famille, les groupes affinitaires, l'école, et les services « santé » des médias; et à élaborer des programmes d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation s'adressant aux jeunes, femmes et hommes, et visant à combattre le VIH/sida et autres maladies sexuellement transmissibles.

19. L'accès des jeunes à l'éducation demeure un grave sujet de préoccupation. L'analphabétisme subsiste chez les jeunes même si de nombreux pays prêtent désormais une plus grande attention au problème. L'Afrique et l'Asie du Sud sont toujours les régions les plus touchées par l'analphabétisme qui, en 1999, atteignait, chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans, les taux respectifs de 18 % et 23 % pour les hommes et de 15 % et 24 % pour les femmes². Si ces taux représentent une amélioration d'environ 10 points de pourcentage par rapport aux taux de 1990, faire bénéficier les jeunes de l'enseignement élémentaire et leur permettre de participer utilement à la vie de la société demeurent une gageure. On notera, d'autre part, que l'inégalité entre les sexes subsiste.

20. L'accès à l'enseignement secondaire et supérieur continue de subir l'influence de coûts élevés et d'une rationalisation accrue du système d'enseignement classique par les gouvernements. En outre, de nombreux systèmes éducatifs n'ont pas apporté les réponses voulues aux problèmes des jeunes, à l'instar de ce que l'on observe dans le domaine de la formation professionnelle. De nombreux jeunes ne disposent toujours pas des compétences et des qualifications que le marché du travail exige des travailleurs, d'où la quête continue de politiques éducatives qui répondent aux besoins des jeunes et améliore leurs perspectives.

21. Après l'enseignement obligatoire, le système éducatif de nombreux pays continue de répondre à une conception dépassée de la société qui fait la part belle aux industries manufacturières et à une économie nationale protégée. Le développement du secteur des services et l'obligation qu'ont désormais les économies nationales de faire face à la concurrence mondiale exigent que l'on modifie fondamentalement non seulement les programmes d'enseignement mais aussi le cadre de l'enseignement et les normes relatives aux résultats attendus. Les responsables de l'enseignement doivent démontrer qu'ils satisfont à des normes reconnues sur le plan international dans le domaine de l'enseignement élémentaire et dans d'autres domaines tels que le travail en équipe, les connaissances informatiques et les techniques de résolution des problèmes, qui permettront à leurs étudiants d'affronter le marché mondial du travail. Le Cadre d'action de Dakar, adopté par le Forum mondial sur l'éducation en avril 2000, engageait les gouvernements à « faire en sorte de satisfaire les besoins éducatifs de tous les jeunes en leur assurant un accès équitable à des programmes appro-

priés d'apprentissage et d'acquisition de compétences pratiques ». La mise à disposition de ressources destinées à améliorer les conditions d'accès à l'éducation est l'un des éléments clefs des stratégies de la lutte contre la pauvreté élaborées en rapport avec l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ou les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

22. L'un des problèmes les plus graves auxquels les jeunes doivent faire face dans le monde est le chômage qui, selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), touche plus de 70 millions d'entre eux. Ce nombre devrait continuer de grossir au cours des cinquante prochaines années, d'où la nécessité d'élaborer d'urgence des stratégies prospectives de création d'emplois pour les jeunes.

23. Facteur important du maintien de l'ordre social, l'emploi permet aussi d'éviter la déperdition de ressources humaines vitales. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, le chômage des jeunes est un important sujet de préoccupation. Car, pour de nombreux jeunes, la recherche d'un emploi s'apparente à une lutte pour la survie.

24. Pour de nombreux pays, il s'avère difficile d'assurer un emploi à des millions de jeunes alors que les gouvernements doivent faire face à d'autres problèmes tels que la dette extérieure, les déficits, les difficultés d'accès aux marchés extérieurs, le faible niveau des prix des produits de base et la libéralisation économique. Pour sa part, le chômage provoque chez de nombreux jeunes une tension psychologique qu'accompagnent des sentiments de frustration et de culpabilité. La lenteur de leur intégration dans la vie économique de leur pays crée, chez beaucoup, une certaine impatience; nombreux sont ceux qui se tournent alors vers le secteur informel caractérisé par les bas salaires, les longues heures de travail, les conditions de travail dangereuses et l'absence d'une représentation syndicale. Cette situation difficile expose les jeunes à des problèmes sociaux qui ont pour origine l'abus des drogues et les activités illégales.

25. Le Réseau de réflexion de haut niveau sur le chômage des jeunes, lancé par le Secrétaire général, favorise des échanges d'informations et tire des enseignements des initiatives d'emploi de jeunes prises par un grand nombre de partenaires. On a également engagé un processus qui devrait permettre de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale. Les objectifs du Réseau de réflexion sont les sui-

vants : formuler un ensemble de recommandations sur l'emploi des jeunes, que le Secrétaire général soumettra aux dirigeants du monde dans un délai d'un an; diffuser des informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de politiques et de programmes d'emploi passés ou en cours; et définir, aux fins d'une mise en oeuvre avec les partenaires, des initiatives d'emploi des jeunes. Le Réseau se compose d'un secrétariat commun, des organisations membres représentées au niveau technique et d'un comité de haut niveau. Le secrétariat commun réunit l'ONU, la Banque mondiale et l'OIT, qui organisent, en concertation, une série de consultations avec les membres du Réseau à l'échelon technique.

26. La mondialisation met aussi en lumière l'importance de l'esprit d'entreprise – qualité en partie innée et en partie acquise – dont les jeunes ont besoin. Lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles en mai 2001, le Sommet mondial des jeunes entrepreneurs, organisé parallèlement, a réuni de jeunes entrepreneurs venus d'un certain nombre de pays parmi les moins avancés, qui ont pu nouer des contacts et renforcer les partenariats non seulement entre eux mais aussi avec des entités des Nations Unies, des gouvernements et le secteur privé.

III. Mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

A. Exécution à l'échelon national

1. Politiques nationales en faveur de la jeunesse

27. Une politique de la jeunesse permet d'adopter une approche cohérente des problèmes des jeunes. C'est un outil important pour aborder les questions concernant la jeunesse dans une perspective multidisciplinaire qui garantisse des interventions intégrées et intersectorielles au niveau de la politique générale.

28. Les rapports antérieurs du Secrétaire général de 1994, 1997 et 1999 (A/49/434, A/52/60-E/1997/6 et A/54/59, respectivement) contenaient des bilans des progrès accomplis par les États Membres dans la formulation et la mise en oeuvre de politiques de la jeunesse, la mise en place d'un mécanisme national de coordination des mesures en faveur des jeunes et

l'exécution de programmes nationaux d'action en faveur des jeunes, ou une combinaison quelconque de ces trois actions. Ces données sont compilées dans un tableau donné plus bas; elles sont ventilées par pays dans l'annexe au présent rapport. Pour ce qui est des données disponibles, il apparaît que les progrès ont cessé en 1999 dans les trois domaines : en effet, sur les quatre nouveaux États Membres de l'ONU (Kiribati, Nauru, Tonga et Tuvalu), des données ont été recueillies dans deux seulement. La méthode utilisée ne permet ni d'effectuer une appréciation qualitative des politiques de la jeunesse, ni de contrôler l'efficacité d'un quelconque mécanisme de coordination ou plan d'action. Le tableau doit donc se lire en tenant compte du fait qu'il s'agit de termes quantitatifs relatifs et que les chiffres donnés indiquent seulement qu'un type de politique, de mécanisme ou de plan a été signalé au Secrétariat.

Tableau

Mesures prises par les gouvernements pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Pays ayant formulé une politique nationale (intersectorielle) en faveur des jeunes	155	82
Pays ayant mis en place un mécanisme national de coordination des mesures en faveur des jeunes (ministère, département, conseil ou comité)	168	89
Pays ayant mis en oeuvre un programme national d'action en faveur des jeunes (opérationnel, service volontaire)	116	61
Pays ayant pris l'un de ces trois types de mesures pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial	97	51

2. Les politiques de la jeunesse dans quelques pays

Afrique

29. Au Botswana, c'est le Département de la culture et de la jeunesse qui, au Ministère de l'emploi et de l'intérieur, coordonne avec les autres ministères concernés la politique de la jeunesse élaborée par le Gouvernement et adoptée par le Parlement en août 1996, et qui sert de directive à toutes les parties intéressées par les problèmes des jeunes, notamment les organes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et le secteur public.

Pendant la période d'élaboration de cette politique, un Groupe multisectoriel (National Youth Policy Reference Group), composé de la plupart des acteurs concernés et chargé d'étudier le contenu à donner à cette politique a été créé afin de conseiller le consultant. Le Plan national d'action en faveur des jeunes (2001-2010), qui doit être présenté devant le Parlement au cours du deuxième semestre de l'année 2001, constituera la base des activités et des programmes multisectoriels que le Gouvernement a l'intention d'entreprendre dans l'espoir de régler les problèmes des jeunes et de répondre à leurs besoins. Les domaines prioritaires du plan sont les suivants : enseignement et formation; santé; autonomisation socioéconomique ainsi qu'emploi et pauvreté. Il est actuellement prévu de construire neuf maisons des jeunes dans des localités, surtout urbaines ou périurbaines. Elles organiseront une gamme de services destinés aux jeunes, notamment dans les domaines suivants : conseils, santé de la reproduction, formation professionnelle et artisanale et loisirs et mise en valeur des talents.

30. Au Nigéria, le Ministère fédéral de l'éducation et de la jeunesse coordonne la politique de la jeunesse en coopération avec d'autres ministères fédéraux et les organisations au service des jeunes, notamment le Conseil national des jeunes du Nigéria (National Youth Council of Nigeria), principal organe de coordination non gouvernemental. Des politiques de la jeunesse sont suivies dans les 19 États de la Fédération et dans le territoire de la capitale fédérale. Dans le but de mettre en oeuvre les programmes d'action en faveur de la jeunesse, un Service national de la jeunesse (National Youth Service Corps) est en place depuis 1973, afin de permettre à de jeunes diplômés de l'université de contribuer au développement socioéconomique du Nigéria pour un service national d'un an à la fin de leurs études. Ce service national de la jeunesse favorise la participation des jeunes à la mise en oeuvre de la politique de la jeunesse au moyen de projets concernant les jeunes aux niveaux local et provincial. Les volontaires du Service national qui se distinguent pendant l'année au cours de laquelle ils sont recrutés sont récompensés au niveau national. Deux institutions financières nationales, la Banque populaire et la Banque communautaire, ont été créées afin d'aider les jeunes et les ruraux à emprunter sur place et à se constituer un capital productif pour créer une entreprise individuelle. De nombreux jeunes ont bénéficié de prêts obtenus grâce à ces initiatives locales. Le Gouvernement a également créé la Direction nationale de l'emploi (Na-

tional Directorate of Employment) qui aide les jeunes à trouver un emploi, par exemple en aidant les jeunes sans formation à acquérir des compétences productives. Le Nigéria contribue également à l'autonomisation des jeunes par l'intermédiaire de son Programme d'assistance technique (Technical Aid Corps Programme), programme international créé afin d'aider les pays en développement en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes à répondre à leurs besoins de ressources humaines dans différents secteurs, en y envoyant de jeunes spécialistes nigériens pendant une première période de deux ans. Le Gouvernement prend en charge leur voyage aller retour, et leur verse une indemnité pendant les deux ans.

Asie et Pacifique

31. En Australie, l'État fédéral a nommé un ministre de la jeunesse et créé un Bureau de la jeunesse au sein du Département de l'emploi, de l'éducation, de la formation et des affaires de la jeunesse, qui lance et coordonne les activités dans ce secteur. Ce bureau coordonne la politique australienne de la jeunesse avec d'autres ministères, départements et organisations concernés, dont le Conseil australien de la jeunesse (Youth Affairs Council of Australia), principal organe non gouvernemental de coordination de l'action menée en faveur des jeunes. Toutes les branches du Gouvernement jouent leur rôle dans la mise en oeuvre de cette politique : le pouvoir exécutif (Premier Ministre et Conseil des ministres), le pouvoir législatif (les deux chambres du Parlement, composé d'un Sénat et d'une Chambre des députés) et le pouvoir judiciaire (appareil judiciaire indépendant). En Australie, les responsabilités en matière de jeunesse sont partagées entre le Gouvernement fédéral et ceux des États, mais elles sont de plus en plus assumées par le mouvement associatif, pour ce qui est de la mise en oeuvre. Les pouvoirs publics considèrent que la communication avec les jeunes et l'amélioration de leur image sont des priorités, d'où la mise en place du programme intitulé « Initiative voix des jeunes » (« Voices of Youth Initiative »), censé aider les jeunes à communiquer avec les autorités. C'est dans le cadre de cette initiative qu'une table ronde des jeunes a été formée. Elle se réunit deux fois par an. Cinquante jeunes Australiens âgés de 15 à 24 ans se rencontrent ainsi afin d'aborder des questions qui leur tiennent à coeur, et de rencontrer des ministres. Ils sont issus de milieux très divers et les réunions donnent au Gouvernement l'occasion d'écouter attentivement les opinions et les attentes des jeunes Australiens.

32. Le Gouvernement indien a créé une Commission consultative pour les programmes nationaux en faveur des jeunes, présidée par le Premier Ministre, en vue de guider la mise en oeuvre de la politique indienne de la jeunesse. La Commission est composée de ministres s'occupant d'affaires ayant un lien avec la jeunesse, de ministres provinciaux, de membres du Parlement, de représentants de partis politiques et d'organisations non gouvernementales de jeunes, ainsi que de jeunes venant des milieux socioéconomiques les plus divers. Elle conseille les autorités sur les mesures à prendre en vue de mettre en oeuvre le plan d'action de la politique nationale en faveur de la jeunesse, examine la coordination entre les différentes administrations de l'Union et des États et les organisations et autres organismes volontaires qui sont concernés par la question et apporte des éléments d'information sur la mise en oeuvre des programmes nationaux en faveur des jeunes. En 1985, un Département de la jeunesse et des sports a été créé; il a préparé une politique de la jeunesse, qui a été adoptée en 1988. Différents mécanismes ont ensuite été conçus pour répondre aux besoins des jeunes. Compte tenu de l'évolution socioéconomique de l'Inde, les autorités ont décidé de formuler une nouvelle politique de la jeunesse afin de mieux l'adapter aux besoins actuels. Après de vastes débats entre tous les acteurs concernés, le Gouvernement s'apprête à arrêter la version définitive d'une nouvelle politique de la jeunesse, qui a pour fil conducteur l'autonomisation des jeunes, et met l'accent sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes, une démarche multisectorielle et la création de réseaux d'information et de recherche. Comme la grande majorité des Indiens vivent dans des villages, une attention particulière est prêtée aux besoins des jeunes ruraux. Pour mieux émanciper la jeunesse, le droit de vote a été abaissé de 21 à 18 ans en 1989. Par ailleurs, un texte qui stipule que dans les panchayats (unités administratives des villages), un tiers des sièges doivent être réservés aux femmes a été adopté en 1992. Ces deux mesures ont permis aux jeunes Indiens et Indiennes d'influencer les décisions prises dans le pays.

Europe et Amérique du Nord

33. En Autriche, le Ministère de la sécurité sociale et de la famille coordonne la politique de la jeunesse, avec les départements de la jeunesse des administrations des provinces et plusieurs ministères fédéraux chargés d'affaires qui concernent la jeunesse. Deux nouvelles lois relatives à la politique de la jeunesse sont entrées en vigueur le 1er janvier 2001. La loi fédé-

rale de promotion de l'éducation extrascolaire et de l'emploi des jeunes réglemente le financement de l'éducation extrascolaire et des mesures de soutien à l'emploi des jeunes, tandis que la loi fédérale pour la représentation des intérêts des jeunes a pour objectif d'améliorer la représentation de la jeunesse dans les instances politiques du pays.

34. En Fédération de Russie, des pouvoirs publics chargés de la jeunesse existent depuis 1992 aux niveaux fédéral et régional. Le pays compte actuellement une centaine d'organisations non gouvernementales actives dans le secteur de la jeunesse au niveau fédéral, et plus de 1 000 au niveau régional. Le Département de la politique de la jeunesse, au Ministère de l'éducation, coordonne les programmes. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec le Parlement dans la mise en oeuvre de la politique de la jeunesse. Chaque année, le Département de la politique de la jeunesse établit et présente au Gouvernement un rapport national sur l'état de la jeunesse. Le Gouvernement a pris un décret fixant les modalités des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse qui prévoit la constitution d'une commission interdépartementale et l'élaboration d'un plan d'action visant à appeler l'attention des dirigeants – à tous les échelons – sur les problèmes des jeunes et la nécessité de leur apporter une solution. En 1994, le Gouvernement russe a établi et adopté un programme fédéral intitulé « Jeunes de Russie » pour la période 1995-2000, qui a été lancé par décret du Président et a le statut de programme présidentiel. En 2000, la Commission interministérielle a été dotée du statut de Commission d'État et elle est désormais présidée par le Vice-Premier Ministre. Le programme « Jeunes de Russie » a été mis à jour et prorogé pour la période 2001-2005. Dans le cadre du programme, des lois spécifiques ont été promulguées, des mesures ont été prises afin qu'elles soient appliquées et des ressources ont été allouées à l'épanouissement de la jeunesse. Le programme « Jeunes de Russie » touche à la vie spirituelle, morale, matérielle et patriotique des jeunes. Le sous-programme « Jeunes sur le terrain » a permis à plus de 15 000 jeunes de trouver un emploi. La Sous-Commission « Emploi temporaire pour les adolescents » a permis à plus de 700 000 de trouver un emploi. Le programme « Jeunes de Russie » a également développé le travail communautaire pour les jeunes et les étudiants.

Amérique latine et Caraïbes

35. Au Costa Rica, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports coordonne la politique de la jeunesse, avec les autres ministères et les organisations au service de la jeunesse. Les trois pouvoirs participent à sa mise en oeuvre. Les mesures en faveur des jeunes y sont conçues selon une nouvelle approche de la question qui consiste à les considérer comme des citoyens à part entière, qui ont donc des droits et des responsabilités. Il s'agit de dépasser l'orientation quelque peu paternaliste privilégiée dans le passé. Le Ministère de la jeunesse, par l'intermédiaire de son mouvement national en faveur des jeunes, s'efforce aussi de contribuer à une politique mondiale de la jeunesse. Les politiques sont élaborées de manière à garantir la participation active des jeunes. Les domaines prioritaires sont les suivants : éducation, emploi, santé, loisirs, participation, travail bénévole et communication, notamment. Les politiques en matière de santé sont axées sur les adolescents, abordent la question de l'égalité entre les sexes et visent la bonne santé physique et mentale des jeunes. Le Costa Rica a également élaboré des mesures d'éducation sexuelle et de prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme. Il a par ailleurs mis en place un plan national visant à développer la solidarité entre les jeunes et à leur inculquer certaines valeurs. Il organise actuellement un forum mondial de la jeunesse, appelé « Festival international de la jeunesse ».

36. À Sainte-Lucie, le Ministère de l'éducation, des ressources humaines, de la jeunesse et des sports est l'organe qui coordonne la politique de la jeunesse. À cet effet, le Département de la jeunesse et des sports, au sein de ce ministère, et le Conseil national de la jeunesse, ont récemment entamé de vastes consultations auprès des organisations de jeunes, des organisations confessionnelles, des associations de jeunes et des jeunes encadrés et non encadrés. Les autorités considèrent que les jeunes, dont le nombre augmente, devraient être au centre du développement et y jouer un rôle moteur. Il est prévu qu'ils bénéficient de mécanismes appropriés de mise en oeuvre des politiques et de crédits budgétaires suffisants. La politique de la jeunesse, que le Gouvernement est sur le point d'adopter, a été formulée selon les principes suivants : participation et réceptivité des jeunes, égalité entre les sexes, utilité de la politique, accès aux services, développement intégré et émancipation des jeunes. Elle a pour objectif de promouvoir la création d'une structure qui donnera aux jeunes une voix pour se faire entendre, des chances

égales et les moyens de leur autonomie, afin de leur permettre de s'épanouir pleinement, de jouer leur rôle et de participer à tous les aspects de la construction de la nation. La politique de la jeunesse contient une série de recommandations relatives aux questions suivantes : participation des jeunes à la vie économique; éducation et formation des jeunes; prévention de la criminalité; contrôle de la toxicomanie; développement spirituel et valeurs religieuses; sports et loisirs; jeunes et culture; grossesse des adolescentes; participation à des clubs et des organisations; et questions de santé. Les ministères et les établissements publics concernés et le secteur privé sont appelés à faciliter ensemble la mise en oeuvre de la politique de la jeunesse. Un mécanisme d'examen et de suivi est également en place, et le Département de la jeunesse et des sports et le Conseil national des jeunes sont chargés de faire tous les cinq ans le bilan de la politique de la jeunesse, grâce à une consultation des principaux acteurs.

Asie occidentale

37. En Jordanie, le Ministère de la jeunesse et de la culture créé en 1978 coordonne l'action en faveur de la jeunesse collaborant avec différents ministères et organismes publics chargés d'activités concernant les jeunes dans les domaines suivants : éducation, organisation de la main-d'oeuvre, industrie, et emploi et développement social. Il a également la responsabilité de développer le sport et les activités culturelles parmi les jeunes. Le Ministère met en oeuvre des politiques et des programmes visant à mobiliser l'énergie des jeunes Jordaniens et à leur donner les moyens de se prendre en charge. Certains de ces programmes ont également pour objectifs de sensibiliser davantage les jeunes aux questions de droits de l'homme, à la résolution des conflits par le dialogue et aux enseignements à tirer de la non-violence, de les écouter et de répondre à leurs besoins. Afin de mettre en oeuvre des programmes d'action en faveur de la jeunesse, le Ministère a tenu des stages d'été ouverts à des jeunes de différents pays, outre la Jordanie. Des centres de jeunes équipés d'installations sportives et de loisirs ont par ailleurs été créés dans tout le pays. L'idée est de donner à ces établissements un rôle majeur dans l'éducation et l'épanouissement physique et mental des jeunes Jordaniens. On considère que les jeunes peuvent occuper leur temps libre intelligemment et qu'on peut les dissuader de se droguer ou d'avoir recours à d'autres pratiques dangereuses. La Société de formation professionnelle consacre ses soins à la formation des nou-

veaux venus sur le marché de l'emploi, ainsi qu'aux programmes de reconversion permettant aux candidats d'adapter leur profil aux demandes d'un marché du travail qui évolue. Elle aborde également les questions de législation, notamment en ce qui concerne la sécurité sur le lieu de travail, la mise en place de normes et le maintien d'un contrôle de la qualité.

38. Aux Émirats arabes unis, le Conseil suprême de la jeunesse et des sports coordonne la politique nationale en faveur de la jeunesse en coopération avec les autres ministères et organisations au service des jeunes. Il a été fondé en 1971 en tant que Ministère de la jeunesse et a le statut et le nom actuels depuis 1981. Il coordonne le travail de 10 associations, du Comité olympique national, de 26 clubs et de 6 organisations de jeunes. Les autorités des Émirats arabes unis accordent une priorité élevée à l'élaboration d'une politique de la jeunesse comme aux politiques de développement qui tiennent compte de l'action en faveur de la jeunesse menées grâce à la promulgation de textes de loi et la prestation de services de base, comme les meilleurs programmes scolaires, sanitaires et sociaux possible, gratuitement et conformément aux politiques nationales et aux normes régionales et internationales. Dans les Émirats arabes unis, le Ministère de la jeunesse et des sports sert de secrétariat à la Fédération arabe des organisations de jeunes, récemment créée par la Ligue des États arabes pour promouvoir les échanges de jeunes et les services pour la jeunesse. Comme nous l'avons vu plus haut, des textes de lois relatifs aux jeunes ont récemment été élaborés afin de traiter des questions suivantes : programmes scolaires, services sanitaires et sociaux, jardins publics et bibliothèques publiques gratuites.

B. Au niveau régional

39. La première session du Forum de la jeunesse africaine du système des Nations Unies a été organisée par le Groupe de la jeunesse du Secrétariat et par la Division de la politique économique et sociale de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du 10 au 14 avril 2000, à Addis-Abeba. Le Forum avait pour thème « L'amélioration des capacités d'action des jeunes Africains au XXI^e siècle » en partenariat avec le système des Nations Unies. Environ 80 représentants d'organisations de jeunes et d'organisations s'occupant de jeunes venus des cinq sous-régions de l'Afrique ont assisté à cette réunion, qui a rassemblé des représen-

tants d'ONG de jeunes et d'organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et d'institutions bilatérales de développement. Les participants ont adopté une déclaration et un programme d'action des jeunes Africains qui devaient être présentés à la quatrième session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies, à Dakar, en août 2001.

40. Le Forum de la jeunesse arabe du système des Nations Unies a été organisé les 26 et 27 juin 2001 à Beyrouth, en vue de la quatrième session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies. Il a permis aux ONG de jeunes arabes de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) de se rassembler et de forger une position régionale commune. Des représentants de jeunes de 13 pays arabes de la région ont participé au Forum, dont l'objectif était de renforcer les capacités des ONG nationales et régionales de jeunes arabes dans la région de la CESAO. La tâche prioritaire consistait à recueillir les points de vue et expériences des principales organisations de jeunes dans la région concernant la conception et la mise en oeuvre à l'échelle nationale de politiques et de projets plurisectoriels en faveur des jeunes. Le Forum avait également pour but d'offrir aux représentants des jeunes arabes un espace de débat, aboutissant à la formulation d'une déclaration commune (la Déclaration de Beyrouth), qui serait présentée lors de la quatrième session du Forum mondial de la jeunesse, à Dakar.

41. Le Forum de la jeunesse d'Asie et du Pacifique du système des Nations Unies et la troisième Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes se sont déroulés à Bangkok, les 30 mai et 1er juin 2001, et du 4 au 8 juin 2001 respectivement. Les réunions ont permis d'encourager le dialogue entre les représentants des jeunes, les gouvernements et le système des Nations Unies sur les sujets de préoccupation des jeunes dans la région Asie-Pacifique, et de promouvoir la prise en compte des questions ayant trait à la santé des jeunes, notamment à la santé en matière de sexualité et de reproduction, à la toxicomanie et à la prévention du VIH/sida dans les politiques et programmes adoptés à l'échelle nationale. Elles avaient pour objectif immédiat de recueillir les vues des jeunes de la région Asie-Pacifique sur leurs besoins en matière de santé, et d'encourager le dialogue entre leurs représentants, les gouvernements et le système des Nations

Unies, afin de les amener à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes de santé intégrés en faveur de la jeunesse.

42. La deuxième réunion du Forum de la jeunesse pour l'Amérique latine et les Caraïbes du système des Nations Unies s'est déroulée à Panama, du 17 au 19 juillet 2000. Le Forum a réuni 80 représentants des principales organisations régionales de jeunes et d'étudiants de l'Amérique latine et des Caraïbes; les participants ont adopté une déclaration des jeunes d'Amérique latine et des Caraïbes sur les politiques et programmes d'action régionaux touchant les jeunes et sur les projets que les ONG de jeunes pourraient lancer à l'échelle régionale en faveur des jeunes, en partenariat avec les organismes et institutions des Nations Unies dans la région.

43. La Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe a entrepris un certain nombre d'activités en 1999 et 2000. Le Comité des ministres a mis en place une nouvelle structure pour la jeunesse, en réunissant la Direction de la jeunesse et la Division du sport au sein d'une nouvelle Direction générale. La Direction de la jeunesse et du sport a lancé un programme prioritaire sur les droits de l'homme de trois ans à l'intention des jeunes et organisé le Forum de l'éducation aux droits de l'homme, au Centre européen de la jeunesse, à Budapest, au cours duquel elle a notamment proposé des réunions d'étude, en s'employant avant tout à rendre les jeunes polyvalents pour qu'ils puissent jouer un rôle dans leurs organisations. Dans le domaine de la coopération intergouvernementale, des efforts ont été déployés pour favoriser la participation des jeunes filles et des jeunes femmes, et faire en sorte qu'elles puissent assumer activement leur citoyenneté démocratique. Deux équipes internationales d'experts désignées par le Conseil de l'Europe ont étudié en 1999 les politiques adoptées par l'Espagne et la Suède en faveur des jeunes, la Direction de la jeunesse et du sport étant chargée de la coordination de ces deux études. Dans le cadre de ses efforts pour examiner les politiques en faveur de la jeunesse adoptées à l'échelle nationale, la Direction a lancé des initiatives de coopération intergouvernementales; on mentionnera notamment les auditions organisées pour évaluer les politiques en faveur de la jeunesse en Roumanie et en Estonie, et la tenue d'une réunion consultative pour évaluer les politiques en faveur de la jeunesse au Luxembourg. La coopération entre la Direction de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe et la Direction générale de

l'éducation et de la culture de l'Union européenne revêt désormais une importance essentielle pour la formation des jeunes travailleurs au niveau européen.

44. La Commission européenne a lancé un vaste processus de consultation qui aboutira à la rédaction d'un livre blanc. Le Forum Jeunesse des Communautés a mentionné un certain nombre d'activités entreprises par ceux à qui il s'adresse et formulé diverses recommandations à intégrer dans le livre blanc. Dans son rapport, le Forum a mis l'accent sur les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement et les institutions de l'Union européenne pour améliorer la situation des jeunes en Europe et développer leur aptitude à participer activement à la société européenne. Ces engagements étaient reflétés dans les résolutions sur une politique de la jeunesse pour l'Europe adoptées par le Parlement européen et la résolution adoptée par la Réunion du Comité des ministres de la jeunesse au sein du Conseil. Le processus de consultation s'est achevé sur l'établissement d'un ensemble commun de priorités par toutes les parties intéressées. Les jeunes de tous les pays d'Europe attendaient les résultats des consultations concernant le livre blanc et comptaient sur la mise en oeuvre d'une politique de la jeunesse au niveau de l'Union européenne. Étant donné que la Commission avait l'intention de publier le livre blanc sur la politique de la jeunesse à la fin de l'année, le Forum Jeunesse des Communautés a défini une approche stratégique pour l'élaboration d'une politique de la jeunesse intégrée et multisectorielle au niveau de l'Union européenne, en vue d'améliorer les conditions de vie des jeunes et de leur donner davantage l'occasion de participer activement à la société, que ce soit à l'échelle nationale ou européenne. La Commission européenne a également apporté un soutien à travers le programme Jeunesse pour l'Europe et le Service volontaire européen pour les jeunes en 1998 et 1999 et, à partir de 2000, à travers le programme « Jeunesse ». Pendant cette période, l'Union européenne avait appuyé dans le cadre de ses programmes en faveur des jeunes environ 18 000 projets, impliquant plus de 260 000 jeunes et personnes menant des activités pour les jeunes. Quatre-vingt pour cent de l'ensemble des jeunes participants ont procédé à des échanges entre pays, accompagnés de mesures de soutien, suivis par Youth Initiatives et le Service volontaire européen pour les jeunes. Une attention particulière avait été accordée à la prise en compte des questions de parité entre les sexes dans les programmes de l'Union européenne en faveur des jeunes. L'Union ne se contentait pas de me-

ner des activités pour les jeunes vivant à l'intérieur de ses frontières; le Programme euroméditerranéen d'action pour la jeunesse, un programme de relations extérieures liant l'Union européenne à l'Afrique du Nord voisine et à la région de la mer Méditerranée, proposait un soutien aux organisations de jeunes de tous ces pays. Le programme était actuellement à l'examen et une deuxième phase serait lancée en 2002.

45. La Banque interaméricaine de développement a lancé une initiative sur les technologies de l'information à l'intention des jeunes d'Amérique latine. La Démocratisation des technologies de l'information aux Amériques (CDI Americas) est une initiative de plusieurs organisations instaurant un partenariat stratégique avec les secteurs public et privé et les organisations philanthropiques pour aider les millions de jeunes qui souffrent de la pauvreté. Le projet a pour objectif de donner des perspectives d'avenir à des millions de jeunes défavorisés d'Amérique latine et des Caraïbes en leur proposant une formation dans le domaine des technologies de l'information, en leur donnant des conseils et en les aidant à trouver un emploi. CDI Americas est déjà implanté au Brésil et en Uruguay et lance ses activités en Colombie et au Mexique, avec pour objectif premier d'ouvrir au moins 100 nouvelles écoles sur les technologies de l'information et la citoyenneté dans les quatre pays en 2001, afin de toucher plus de 30 000 jeunes par an. L'initiative permet d'ouvrir des écoles pour des sommes relativement modestes grâce à des dons, et de nouveaux partenariats stratégiques sont instaurés pour étendre le modèle à toute l'Amérique latine, où plus de la moitié des 220 millions de jeunes de moins de 20 ans vivent dans la pauvreté. Le programme du CDI comprend des cours d'informatique et une formation à Internet en commun. Les étudiants suivent aussi des cours d'éducation civique, qui comportent une sensibilisation à la question des droits de l'homme, une formation à la non-violence et l'apprentissage d'un comportement responsable en matière de santé et d'environnement. Dans le cadre de l'initiative CDI Americas, la Banque interaméricaine de développement est déterminée à instaurer des partenariats avec les organisations des secteurs public et privé à l'échelle internationale, nationale et locale, selon les besoins spécifiques de chaque pays.

46. Considérant que les jeunes devraient jouer un rôle important dans l'instauration de démocraties stables dans la région, la promotion d'économies viables et l'émergence de sociétés fondées sur l'équité, la Banque

a lancé en 1995 un programme de développement à l'intention des jeunes, en vue de mieux satisfaire les besoins des jeunes de la région et de les encourager à participer au processus de développement et à y assumer des responsabilités. L'accent est mis sur la participation et la responsabilisation des jeunes, le développement de l'esprit d'entreprise, les technologies et les services collectifs. Dans le cadre du programme sont nouées des alliances avec les secteurs public et privé, les ONG et les jeunes eux-mêmes, afin de créer un espace où les jeunes puissent faire entendre leurs voix et participer au processus de développement.

47. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) défend la cause des jeunes africains et leur bien-être, en coopération avec le Mouvement panafricain de la jeunesse. L'OUA a coordonné les points de vue des pays africains, afin qu'ils adoptent une position commune lors des grandes réunions mondiales en faveur des jeunes. L'OUA a également pris des initiatives comparables en envoyant une délégation de haut niveau au Forum de la jeunesse africaine qui s'est déroulé à Addis-Abeba, en vue de la quatrième session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies. Au cours de la vingt-quatrième session de la Commission de la main-d'oeuvre et des affaires sociales de l'organisation qui s'est tenue en Côte d'Ivoire, il a été recommandé de créer des conseils nationaux de la jeunesse et d'encourager sa participation. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour soutenir le développement des jeunes, l'OUA coopère et collabore étroitement avec la CEA, le Groupe de la jeunesse du Secrétariat, le Mouvement panafricain de la jeunesse et les organisations de jeunes. L'OUA s'emploie actuellement à formuler une charte de la jeunesse africaine et prépare la deuxième Conférence panafricaine sur la jeunesse. Elle enverra des représentants de haut niveau au Forum mondial de la jeunesse à Dakar.

C. À l'échelle mondiale

48. De nombreux États Membres ont invité des représentants de jeunes à faire partie de leur délégation officielle auprès de l'Assemblée générale, dans une volonté d'encourager la participation des jeunes au processus de prise de décisions. Huit pays ont envoyé à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée des représentants de jeunes, qui ont appelé l'attention des gouvernements sur les problèmes rencontrés par les jeunes. Six de ces représentants ont pris la parole à la Troi-

sième Commission au titre du point 103 de l'ordre du jour.

49. Dans sa résolution 53/115 du 9 décembre 1998, l'Assemblée générale a rappelé qu'il est important d'encourager l'active participation des jeunes aux activités de prévention de la toxicomanie. En 1999 et 2000, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues du Secrétariat (PNUCID) a présenté des rapports à la Commission des stupéfiants, concernant le problème de la toxicomanie chez les jeunes. Dans le cadre de son initiative intitulée « Être à l'écoute des jeunes », le Programme a consulté un certain nombre de jeunes sur leurs idées et les stratégies qu'ils proposent pour prévenir l'abus des drogues parmi leurs pairs. Le Forum mondial « Des jeunes pour les jeunes » sur la prévention de l'abus des drogues, qui s'est tenu à Banff (Alberta, Canada), a rassemblé des jeunes de 24 pays. Le Réseau mondial des jeunes poursuit les initiatives lancées à Banff. Le PNUCID considère qu'il est fondamental que les jeunes participent au développement des activités de prévention de l'abus de stupéfiants. L'idée est de leur permettre de jouer un rôle dans le processus de prise de décisions pour tirer parti de leur aptitude à formuler des approches novatrices, afin de surmonter les problèmes communs et de jeter des ponts entre les jeunes du monde entier. Parmi les activités en cours et les projets du Réseau mondial des jeunes, on citera : des groupes de discussion, à travers des listes de participants gérées électroniquement, sur les activités du système des Nations Unies concernant les jeunes; la publication d'un bulletin trimestriel intitulé « Connekt »; la publication d'un manuel de base pour les jeunes en vue d'une série de stages de formation régionaux; et la création d'un site Web interactif où les membres du réseau peuvent entrer en contact et se transmettre des messages. Le PNUCID a par ailleurs fait référence à un certain nombre de conventions et de protocoles, et à d'autres initiatives lancées pour résoudre les problèmes liés aux stupéfiants, notamment la mise au point de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles y afférents; le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic de personnes, en particulier des femmes et des enfants; le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer; et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu (résolutions 55/25, annexes I à III et 55/255, annexe, respectivement).

50. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a organisé un certain nombre d'activités et tenu des consultations avec les jeunes afin de renforcer leurs capacités. Sa Retraite mondiale des jeunes a donné aux participants l'occasion d'examiner la contribution des jeunes à ses travaux et de lui donner des conseils sur la manière d'améliorer sa collaboration avec les groupes de jeunes. Le Programme a permis aux jeunes de s'impliquer davantage dans le domaine environnemental. Le Conseil consultatif de la jeunesse du PNUE a pour rôle de donner des conseils au PNUE et à ses bureaux régionaux, sur les moyens d'associer les jeunes à leurs activités, et de les représenter lors des réunions organisées à l'échelle internationale sur les questions d'environnement par le PNUE. Il existe également un programme d'échanges d'idées à l'intention des jeunes. Les forums régionaux de la jeunesse organisés dans différentes régions donnent aux représentants des jeunes l'occasion d'évoquer les problèmes et les priorités dans le domaine de l'environnement, de tisser des réseaux sous-régionaux et d'établir un programme d'action. Le Forum mondial des jeunes organisé par le PNUE (sur les jeunes et le développement durable) a permis aux jeunes de contribuer aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable et de formuler une déclaration de la jeunesse qu'ils feront à l'occasion du Sommet. On peut également citer, entre autres activités, *Pachamama (Our World Our Future)*, une publication subventionnée par la Fondation pour les Nations Unies qui donne aux jeunes l'occasion d'examiner « L'avenir de l'environnement mondial » (GEO) du PNUE, et leur propose une évaluation de la situation sur le plan environnemental de leur propre point de vue. Les jeunes ont établi leur propre version de GEO au cours d'un processus consultatif qui a rassemblé un grand nombre de groupes de jeunes du monde entier en 1998 et 1999. Des initiatives comparables sont également lancées pour que les jeunes mettent au point leur propre GEO à l'échelle régionale. Afin d'inciter les jeunes à se mobiliser dans le domaine de l'environnement, le PNUE a lancé un programme intitulé Palmarès mondial de l'écologie, dans le cadre duquel il récompense 500 jeunes pour leurs initiatives environnementales. Les récompenses sont décernées chaque année à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement.

51. L'UNESCO a revu sa manière d'aborder la question des jeunes en élaborant une nouvelle stratégie en vue de les responsabiliser. Sa Stratégie d'action avec et pour la jeunesse vise trois objectifs principaux : la pré-

sence physique des jeunes – hommes et femmes – dans les organes de l'UNESCO ainsi que lors des manifestations organisées par l'organisation ou ses partenaires, la prise en compte des points de vue et des priorités des jeunes et leur collaboration aux projets et programmes, et l'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Grâce aux efforts déployés par l'organisation pour rejoindre le secrétariat en recrutant des jeunes, notamment à travers son programme de jeunes administrateurs et le Programme des experts associés, 59 % des effectifs recrutés depuis 2000 ont maintenant moins de 40 ans. Afin d'encourager la participation des jeunes et de tenir compte de leurs problèmes, dans son programme, l'UNESCO a organisé un forum de la jeunesse, publié un ouvrage pour les jeunes et encouragé le service volontaire des jeunes. Elle a organisé un forum de la jeunesse dans le cadre des grandes conférences, comme la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, la Conférence mondiale sur la science et lors de la trentième session de sa Conférence générale. L'organisation a mené ces activités en recherchant des collaborations étroites au sein du système des Nations Unies, comme l'a montré sa participation à la préparation du quatrième Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies, ainsi qu'à celle du forum précédent. L'organisation a étudié les préoccupations des jeunes consommateurs sur le plan environnemental et social en collaboration avec le PNUE; les questions du VIH/sida et des droits de l'homme avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), les moyens de promouvoir la participation des adolescents avec l'UNICEF, et les moyens d'inciter les jeunes au volontariat avec les Volontaires des Nations Unies, dans le cadre de l'Année internationale des volontaires. L'UNESCO a également collaboré avec de nombreuses autres organisations dans le cadre du projet quadriennal intitulé « Réunion mondiale des générations : vision et action pour un développement équitable au XXIe siècle », encourageant le dialogue entre les générations à travers le Common Futures Forum, un groupe de jeunes entrepreneurs sociaux. Sa participation à l'Inter-American Working Group on Youth Development renforce sa coopération et ses consultations avec les organisations intergouvernementales. L'UNESCO a contribué à organiser des conférences et réunions mondiales dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'environnement, comme le Forum mondial sur l'éducation, à Dakar, en avril 2000, et le Forum des jeunes de la Conférence

mondiale sur l'enseignement supérieur, à Paris, en octobre 1998. L'organisation a lancé en 1998, en coopération avec l'ONG Environnement sans frontières, une Charte des jeunes pour un XXI^e siècle libéré des drogues. Dans le domaine de la culture, elle a créé un réseau de plus de 100 écoles associées en Afrique, aux Caraïbes et en Europe pour mettre en place des approches novatrices dans le domaine de l'éducation, tout en favorisant le dialogue entre jeunes de cultures différentes. En 1999, l'UNESCO et le Ministère fédéral de l'éducation et des affaires culturelles de l'Autriche ont organisé à Vienne une conférence internationale sur le thème de l'éducation à l'ère des médias et du numérique. INFOYOUTH est un projet en cours de l'UNESCO qui constitue un centre d'information et de données sur la jeunesse. L'organisation a lancé en 2000, avec le PNUE et d'autres partenaires, le projet d'étude « Les jeunes et la consommation : l'avenir est-il vôtre? », en vue de formuler des recommandations sur la politique et les mesures à adopter dans le domaine de la communication pour sensibiliser les jeunes à des modes de consommation plus respectueux de l'environnement et de l'éthique. Dans son projet de stratégie à moyen terme pour 2002-2007, l'organisation indique clairement que les jeunes doivent être pleinement pris en compte dans tous ses programmes.

52. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants devait permettre l'adoption d'un ordre du jour mondial, avec un ensemble d'objectifs à atteindre, et d'un programme d'action en vue d'obtenir trois principaux résultats : un meilleur départ dans la vie pour tous les enfants, une éducation de base satisfaisante pour tous les enfants et la possibilité pour tous les enfants, notamment les adolescents, de jouer un rôle actif au sein de leur communauté.

53. Les jeunes pourront participer à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui se tiendra à Durban (Afrique du Sud) en août 2001 et est organisée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans le cadre d'un forum d'ONG et d'un sommet de la jeunesse. Parmi les sujets de préoccupation qui seront soulevés lors de la Conférence, on mentionnera le fait que les jeunes, notamment ceux des populations autochtones, sont victimes de discrimination et se trouvent marginalisés dans le processus de prise de décisions, ce qui les empêche de participer pleinement et activement à la vie politique, économique et culturelle.

54. Les Volontaires des Nations Unies (VNU) ont continué de promouvoir le bénévolat parmi les jeunes. Le programme donne aujourd'hui aux jeunes les moyens d'acquérir des compétences aussi bien techniques que pratiques. L'année 2001 a été proclamée Année internationale des Volontaires et des manifestations ont été organisées dans le monde entier à cette occasion. Un appel a été lancé aux gouvernements pour qu'ils encouragent le bénévolat parmi les jeunes dans le secteur de l'éducation et les services à la jeunesse, élaborent des programmes spécifiques pour encourager les jeunes au bénévolat et mettent en place des systèmes pour faire reconnaître et valoriser le bénévolat, en s'employant, avec les médias et d'autres acteurs intéressés, à présenter le bénévolat sous un jour plus attrayant et plus moderne. En avril 2000, comme suite à une demande du Gouvernement azerbaïdjanais, les Volontaires des Nations Unies ont lancé, avec le PNUD, un programme pour le bénévolat des jeunes dans ce pays. Ce projet a mobilisé dans un premier temps quelque 120 jeunes, la participation atteignant plus de 200 jeunes bénévoles dès décembre 2000. Au Nicaragua, un autre projet des Volontaires des Nations Unies a été lancé en 2000 en vue d'associer de jeunes étudiants à un projet de développement rural. Avec l'appui financier du Gouvernement italien, les VNU ont lancé au début de 2001 un programme de stages, censé offrir à de jeunes diplômés de l'université la possibilité de vivre une année d'expérience professionnelle dans différents pays en tant que stagiaires pour des programmes financés par des entités du système des Nations Unies.

55. Même si les jeunes ne sont pas considérés comme un groupe distinct de la population pauvre souffrant de la faim par le Programme alimentaire mondial (PAM), les statistiques pour 1999 et 2000 montrent que l'aide alimentaire du PAM a de grandes conséquences pour la vie des jeunes et des enfants. Les programmes du PAM visant à répondre aux besoins des jeunes concernent principalement les repas scolaires et l'aide pour l'éducation et la nutrition des jeunes filles. La distribution aux enfants de petits déjeuners, d'en-cas en milieu de matinée, de repas du midi ou de rations à emporter chez eux, a pour effet d'améliorer la scolarisation, la fréquentation scolaire et les résultats scolaires, et de faire reculer la faim due à l'insuffisance alimentaire et les taux d'abandon scolaire. L'action du PAM s'adresse aux populations pauvres souffrant de la faim dans les régions sous-alimentées ou en butte à l'insécurité alimentaire, où les distributions de repas à l'école ou de

rations à emporter chez soi sont un levier de nature à inciter les parents de familles pauvres à envoyer leurs enfants à l'école et à faire en sorte qu'ils y restent. L'action du PAM est spécialement axée sur les filles du fait que la scolarisation et la fréquentation scolaire des filles sont notablement inférieures à celles des garçons dans la plupart des pays, et que les retombées de l'éducation des filles pour la société sont plus importantes.

IV. Participation des jeunes dans le cadre du système des Nations Unies

56. Les organisations de la société civile, organisations de jeunes incluses, demandent à participer davantage aux processus de prise de décisions de l'Organisation des Nations Unies. Le bilan actuel de la participation des organisations de jeunes en ce qui concerne les conférences et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale organisées en 2001 s'est cependant révélé contrasté. Si certaines conférences ont donné lieu à des réunions ou manifestations spécialement consacrées aux jeunes ou animées par des jeunes, d'autres ont été marquées par l'absence de participation des jeunes, soit du fait d'un manque d'information parmi la jeunesse, soit parce que l'entité organisatrice du système des Nations Unies estimait que la manifestation n'intéressait les jeunes que de façon limitée.

57. La représentation des organisations de jeunes aux Nations Unies est le fait des organisations les plus diverses, politiques, religieuses et à vocation de service animées par des jeunes et des étudiants. Alors qu'auparavant la présence d'organisations au service de la jeunesse aux réunions de l'ONU était un fait acquis de longue date, ces organisations ont progressivement été moins influencées par la jeunesse et moins souvent dirigées par des jeunes, par contraste avec certaines organisations plus nouvelles, créées dans les années 60 et 70, d'un caractère plus militant et plus politique. La fin de la guerre froide s'est également traduite par un déclin très important du nombre de ces organisations et de leur affiliation au début des années 90. Depuis lors, une nouvelle catégorie d'ensembles régionaux d'organisations nationales de jeunes et d'étudiants est apparue dans la plupart des régions du monde.

58. Les organisations de jeunes qui participent actuellement aux activités de l'ONU poursuivent toutes des objectifs d'ordre idéologique ou des objectifs de

développement spécifiques. Leur caractéristique commune serait d'avoir su adapter leurs objectifs au contexte politique et à l'évolution des besoins de la jeunesse.

59. Au sein de l'ensemble actuel des organisations de jeunes, une distinction supplémentaire peut être observée entre les organisations régionales disposant de moyens importants, qui émanent plus particulièrement de pays développés, et des entités moins bien organisées qui ont besoin de se renforcer sensiblement sur le plan institutionnel et financier, et sont souvent des organisations de jeunes et d'étudiants émanant de pays en développement. En Amérique du Nord, à défaut d'un mouvement national puissant dans la jeunesse, les organisations de jeunes qui s'intéressent aux activités de l'ONU se consacrent la plupart du temps à une question en particulier (santé en matière de procréation, lutte contre le sida, ou toxicomanie, par exemple).

60. Bien que bon nombre d'organisations aient obtenu le statut consultatif indispensable pour participer aux réunions de l'ONU, très peu d'entre elles, serait-on tenté de dire, utilisent réellement ce droit. Les responsables d'organisations de jeunes ne restant normalement au service de leur organisation que peu de temps, peu nombreux sont ceux qui peuvent consacrer assez de temps et de moyens à se familiariser suffisamment avec le système des Nations Unies et son fonctionnement et, de ce fait, ces organisations manquent souvent l'occasion de participer aux manifestations organisées sous l'égide des Nations Unies.

61. Le Forum mondial de la jeunesse a constitué la principale voie de communication entre les organisations de jeunes et le système des Nations Unies. Sa quatrième session se tiendra à Dakar en août 2001. Le mandat du Forum mondial de la jeunesse est énoncé au paragraphe 125 du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, où il est indiqué que de véritables courants de communication entre les organisations non gouvernementales de jeunes et le système des Nations Unies sont essentiels pour engager un dialogue et des consultations sur la situation des jeunes et ses incidences sur la mise en oeuvre du Programme d'action. Le Forum a facilité la mise en oeuvre du Programme d'action en identifiant et en appuyant des initiatives communes visant à en promouvoir les objectifs pour qu'ils correspondent mieux aux intérêts de la jeunesse.

62. Une stratégie participative a été adoptée lors des préparatifs de la quatrième session du Forum mondial. Un Comité préparatoire international réunissant les organisations de jeunes et des représentants d'entités des Nations Unies a dirigé l'ensemble des travaux préparatoires de la manifestation. Ce comité a en outre décidé que la quatrième session aurait pour thème « Donner aux jeunes les moyens de prendre l'initiative ». Les conclusions de la quatrième session seront recueillies dans un document où figureront des recommandations, des stratégies et des instruments concrets visant à permettre aux jeunes de participer aux décisions ainsi qu'à l'évaluation des programmes se rapportant aux principales questions les concernant, afin de favoriser les initiatives aux niveaux local, national, régional et international. Les conclusions du quatrième Forum mondial de la jeunesse seront transmises à l'Assemblée générale par la voie d'une lettre du Gouvernement sénégalais adressée au Secrétaire général.

Notes

¹ Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects: 1998 Revision*, vol. 1, tableau A1.

² *Indicateurs du développement dans le monde, 2001*, Washington, D.C., Banque mondiale, 2001, tableau 2.14.

Annexe^a

Élaboration de politiques et programmes d'action nationaux en faveur des jeunes et création de mécanismes de coordination, au 31 mai 2001

Afghanistan ^{b, c}	Chypre ^{b, c, d}	Honduras ^{b, c}
Afrique du Sud ^{b, c, d}	Colombie ^{b, c}	Hongrie ^{b, c, d}
Albanie ^{b, c}	Comores ^{b, c}	Îles Marshall ^{b, c, d}
Algérie ^{b, c, d}	Congo ^{b, c}	Îles Salomon ^{b, c, d}
Allemagne ^{b, c, d}	Costa Rica ^{b, c, d}	Inde ^{b, c, d}
Andorre ^{b, c, d}	Côte d'Ivoire ^{b, c}	Indonésie ^{b, c, d}
Angola ^{b, c, d}	Croatie ^{b, c, d}	Iran (République islamique d') ^{b, c, d}
Antigua-et-Barbuda ^{b, c}	Cuba ^{b, c, d}	Iraq ^{c, d}
Arabie saoudite ^{b, c}	Danemark ^{b, c, d}	Irlande ^{b, c, d}
Argentine ^{b, c, d}	Djibouti ^{b, c}	Islande ^{b, c, d}
Arménie ^c	Égypte ^{b, c, d}	Israël ^{b, c, d}
Australie ^{b, c, d}	El Salvador ^c	Italie ^{b, c, d}
Autriche ^{b, c, d}	Émirats arabes unis ^{b, c, d}	Jamahiriya arabe libyenne ^c
Azerbaïdjan ^{b, c, d}	Équateur ^{b, c}	Jamaïque ^{b, c, d}
Bahamas ^{b, c, d}	Érythrée ^e	Japon ^{b, c, d}
Bahreïn ^{b, c}	Espagne ^{b, c, d}	Jordanie ^{b, c, d}
Bangladesh ^{b, c, d}	Estonie ^{c, d}	Kazakhstan ^e
Barbade ^{b, c, d}	États-Unis d'Amérique ^{c, d}	Kenya ^{b, c, d}
Bélarus ^{b, c}	Éthiopie ^{b, c}	Kirghizistan ^e
Belgique ^{b, c, d}	Ex-République yougoslave de Macédoine ^{b, d}	Kiribati ^c
Belise ^{b, c}	Fédération de Russie ^{b, c, d}	Koweït ^{c, d}
Bénin ^b	Fidji ^{b, c, d}	Lesotho ^{b, c, d}
Bhoutan ^c	Finlande ^{b, c, d}	Lettonie ^c
Bolivie ^{b, c, d}	France ^{b, c, d}	Liban ^{b, c, d}
Bosnie-Herzégovine ^e	Gabon ^{b, c}	Libéria ^{b, c}
Botswana ^{b, c, d}	Gambie ^{b, c}	Liechtenstein ^{b, c, d}
Brésil ^c	Géorgie ^c	Lituanie ^{b, c}
Brunéi Darussalam ^{b, c}	Ghana ^{b, c, d}	Luxembourg ^{b, c, d}
Bulgarie ^{b, c}	Grèce ^{b, c, d}	Madagascar ^{b, c}
Burkina Faso ^{b, c, d}	Grenade ^c	Malaisie ^{b, c, d}
Burundi ^{b, c}	Guatemala ^{b, c, d}	Malawi ^{b, c, d}
Cambodge ^e	Guinée ^{b, c, d}	Maldives ^{b, c}
Cameroun ^{b, c}	Guinée-Bissau ^c	Mali ^{b, c, d}
Canada ^{b, c, d}	Guinée équatoriale ^e	Malte ^{b, c, d}
Cap-Vert ^{b, c}	Guyana ^{b, c}	Maroc ^{b, c, d}
Chili ^{b, c, d}	Haïti ^{b, c}	Maurice ^{b, c, d}
Chine ^{b, c, d}		

Mauritanie ^{b, c, d}	République centrafricaine ^{b, c, d}	Sri Lanka ^{b, c, d}
Mexique ^c	République de Corée ^{b, c, d}	Suède ^{b, c, d}
Micronésie (États fédérés de) ^{b, c, d}	République démocratique du Congo ^{b, c}	Suriname ^{b, c, d}
Monaco ^{b, c, d}	République démocratique populaire lao ^{b, c, d}	Swaziland ^{b, c, d}
Mongolie ^{b, c, d}	République de Moldova ^{b, c}	Tadjikistan ^e
Mozambique ^{b, c, d}	République dominicaine ^{b, d}	Tchad ^{b, c}
Myanmar ^d	République populaire démocratique de Corée ^{b, c, d}	Thaïlande ^{b, c, d}
Namibie ^{b, c, d}	République tchèque ^{b, c, d}	Togo ^{b, c}
Nauru ^e	République-Unie de Tanzanie ^{b, c, d}	Tonga ^c
Népal ^{b, c}	Roumanie ^{b, c, d}	Trinité-et-Tobago ^{b, c, d}
Nicaragua ^{b, c, d}	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{b, c, d}	Tunisie ^{b, c, d}
Niger ^{b, c, d}	Rwanda ^{b, c, d}	Turkménistan ^e
Nigéria ^{b, c, d}	Sainte-Lucie ^{b, c}	Turquie ^{b, c, d}
Norvège ^{b, c, d}	Saint-Kitts-et-Nevis ^{b, c}	Tuvalu ^e
Nouvelle-Zélande ^{b, c, d}	Saint-Marin ^c	Ukraine ^{b, c, d}
Oman ^{b, c}	Saint-Vincent-et-les Grenadines ^{b, c, d}	Uruguay ^{b, c}
Ouganda ^{b, c, d}	Samoa ^{b, c, d}	Vanuatu ^{b, c}
Ouzbékistan ^e	Sao Tomé-et-Principe ^c	Venezuela ^{b, c, d}
Pakistan ^{b, c, d}	Sénégal ^{b, c, d}	Viet Nam ^{b, c, d}
Palaos ^e	Seychelles ^{b, c, d}	Yémen ^{b, c}
Panama ^{b, c}	Sierra Leone ^{b, c, d}	Zimbabwe ^{b, c, d}
Papouasie-Nouvelle-Guinée ^{b, c, d}	Singapour ^{b, c}	Yougoslavie ^{b, c}
Paraguay ^{b, c, d}	Slovaquie ^{b, c, d}	Zambie ^{b, c}
Pays-Bas ^{b, c, d}	Slovénie ^{b, c, d}	
Pérou ^{b, c, d}	Somalie ^e	
Philippines ^{b, c, d}	Soudan ^{b, c}	
Pologne ^{b, c, d}		
Portugal ^{b, c, d}		
Qatar ^e		
République arabe syrienne ^{b, c, d}		

^a Les données présentées dans l'annexe sont tirées des déclarations faites par les représentants des États à la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, tenue à Lisbonne du 8 au 12 août 1998, et ont été mises à jour autant que possible. Depuis l'établissement de l'enquête précédente (A/54/59, annexe), Kiribati, Nauru, les Tonga et Tuvalu sont devenus des États Membres de l'ONU, ce qui porte le total à 189.

^b Formulation d'une politique nationale (intersectorielle) de la jeunesse.

^c Désignation d'un mécanisme national de coordination des questions relatives aux jeunes (ministère, département, conseil ou comité).

^d Application d'un programme national d'action en faveur des jeunes (opérationnel, service volontaire).

^e Aucune donnée n'a été reçue concernant les politiques nationales en faveur des jeunes, les mécanismes de coordination ou les programmes d'action en la matière.